

Conseil municipal Compte rendu sommaire de la séance du 29 octobre 2016

Etaient présents : Mmes BOURRAT Toine - LUTHIER Marie-Charlotte - ROBIN Muriel - VACHER Nicole - BRETECHER Isabelle - PINTO Silvia, MM. BIENVAULT Jean-Luc – BUISSON Gérard - PAVESIS Christian - RATEL Patrick - VERSPLAETSE Jean-Marc

Etaient représentés : Mme BOURDON Corinne (a donné pouvoir à M. RATEL Patrick), TISON Julien (a donné pouvoir à M. BUISSON Gérard), M. DELESALLE Aymric (a donné pouvoir à M. PAVESIS Christian)

Etait absent : M. JACOT CARMICHAEL Nicolas

Secrétaire de séance : Mme LUTHIER Marie-Charlotte

Le conseil municipal approuve à la majorité de compte-rendu du 1^{er} juillet 2016.

Objet des délibérations

SOMMAIRE

1. Fixation des tarifs « menus bio » à la cantine,
2. Modification du règlement réseau des médiathèques et point lecture « Au Fil des Pages »,
3. Projet de circulation douce le long de la RD34 - consentement à la prise de possession anticipée des parcelles,
4. Rémunération des médecins agréés du comité médical et de la commission de réforme,
5. Achat par la commune d'un matériel d'occasion,
6. Création de trois emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activités,
7. Décision modificative n° 2 du budget,
8. Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2017,
9. Acquisition de la propriété des consorts Martin – prise en charge par la commune des diagnostics et contrôles obligatoires,
10. Programme départemental 2016-2019 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie,
11. Délégations consenties au maire par le conseil municipal – modification du point n° 7,
12. Engagement de la commune de Saint Rémy l'Honoré dans le programme « Objectif Zéro Phyto » porté par le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

1 - Fixation des tarifs « menus bio » à la cantine

Considérant l'enquête faite auprès des familles qui ont répondu favorablement à l'introduction d'un produit bio à la cantine et à une augmentation modérée du prix du repas, le conseil municipal, à la majorité (13 voix pour et 1 abstention), est favorable à une augmentation modérée du prix du repas et fixe les tarifs applicables à compter du 1^{er} novembre 2016.

2 – Modification du règlement réseau des médiathèques et point lecture « Au Fil des Pages »

Considérant qu'il est nécessaire de modifier certains articles du règlement intérieur notamment en élargissant les interdictions de l'utilisation d'internet, ...le conseil municipal, à la majorité (12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention), approuve les termes du nouveau règlement intérieur du réseau « Au Fil des Pages 78 » et autorise Mme le Maire à signer le règlement intérieur modifié.

3 - Projet de circulation douce le long de la RD34 – consentement à la prise de possession anticipée des parcelles

Considérant que des acquisitions foncières seront nécessaires sur le territoire des communes de Saint Rémy l'Honoré et des Essarts-le-Roi et que le Maire ou son représentant doivent être autorisés pour contacter chaque propriétaire pour

leur notifier l'estimation du service des Domaines et à obtenir leur accord pour une prise de possession anticipée du terrain, le conseil municipal, à la majorité (11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions) autorise le Maire ou son représentant à fixer, dans la limite de l'estimation du service des Domaines, le montant des offres et à faire signer tout document à la prise de possession anticipée des parcelles.

4- Rémunération des médecins agréés du comité médical et de la commission de réforme

Le conseil municipal, à la majorité (14 voix pour) approuve les termes de la convention et autorise le maire à signer ladite convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales à intervenir entre la commune de Saint Rémy l'Honoré et le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

5 – Achat par la commune d'un matériel d'occasion

Le conseil municipal, à la majorité (12 voix pour et 2 abstentions) est favorable à l'acquisition du pulvérisateur toiture pour les services techniques municipaux au prix de 600 € ; matériel vendu par la SAS LE LUTIN suite à sa cessation d'activité.

6 – Création de trois emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activités

Le conseil municipal, à la majorité (13 voix pour et 1 abstention) accepte la proposition de Mme le Maire pour la création de trois postes d'emplois non permanents pour faire face notamment au remplacement d'agent se trouvant en arrêt de maladie ou à des accroissements temporaires d'activité, à pourvoir par des agents contractuels suivant les exigences momentanées de services.

7 – Décision modificative n° 2 du budget

Le conseil municipal, à la majorité (13 voix pour et 1 abstention) approuve la décision modificative n° 2 suivante :

Section de fonctionnement – dépenses

- chapitre 022 « dépenses imprévues » - 17 202 €
- article 73925 « fonds de péréquation ressources intercommunales » + 17 202 €

Section d'investissement – dépenses

- chapitre 020 « dépenses imprévues » - 29 000 €
- article 21312 « Bâtiments scolaires » + 29 000 €

8 – Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2017

Le conseil municipal, à la majorité (12 voix pour et 2 voix contre) décide d'autoriser le Maire, selon la liste ci-dessous, à engager, liquider et mandater dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent :

<u>Art.</u>	<u>Libellé</u>	<u>BP 2016</u>	<u>Montant autorisé avant BP 2017</u>
21312	Bâtiments scolaires	64 000 €	16 000 €
2152	Installations de voirie	40 000 €	10 000 €
2158	Autres installations, matériel & outillage techniques	30 000 €	7 500 €
2183	Matériel de bureau & matériel informatique	22 500 €	5 625 €
2313	Construction	625 000 €	156 250 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	424 515 €	106 128 €

9 – Acquisition de la propriété des consorts Martin – prise en charge par la commune des diagnostics et contrôles obligatoires

Le conseil municipal, à la majorité (11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions) accepte de prendre en charge les frais afférents aux différents diagnostics à effectuer à l'occasion de l'acquisition de la propriété des consorts MARTIN.

10 – Programme départemental 2016-2019 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie

Mme PINTO quitte la séance et donne son pouvoir à M. VERPLAETSE.

Le conseil municipal, à la majorité (13 voix pour et 1 abstention) décide de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du programme départemental 2016-2019 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie. La subvention s'élèvera à 160 108 € HT, soit 70 % du montant de travaux subventionnables de 228 726.30 € HT.

11 – Délégations consenties au maire par le conseil municipal – modification du point n° 7

Considérant qu'il convient d'adapter le point n° 7 de la délibération du 10 octobre 2014 conformément à la nouvelle rédaction de l'article L 2122-22 du CGCT 7°, le conseil municipal, à la majorité (11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions) accepte la modification proposée et donne délégation au maire pour créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

12 – Engagement de la commune de Saint Rémy l'Honoré dans le programme « Objectif Zéro Phyto » porté par le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

Le conseil municipal, à la majorité (14 voix pour) décide de s'engager dans le programme porté et animé par le PNR, intitulé « Objectif Zéro Phyto » et de déléguer la maîtrise d'ouvrage de mission du maître d'œuvre au Parc.

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

N° 2016-12 du 16/08/2016 : Requête formée par SAS CLAPHINE devant le TA de Versailles enregistrée le 24/06/2016 sous le n° 1604472-3 - Désignation du cabinet LANDOT et Associés pour représenter la commune dans l'ensemble des actes et procédures

N° 2016-13 du 16/08/2016 : Requête formée par SAS CLAPHINE devant le TA de Versailles enregistrée le 08/07/2016 sous le n° 1604969-3 - Désignation du cabinet LANDOT et Associés pour représenter la commune dans l'ensemble des actes et procédures

N° 2016-14 du 16/08/2016 : Requête formée par SAS CLAPHINE devant le TA de Versailles enregistrée le 08/07/2016 sous le n° 1604978-3 - Désignation du cabinet LANDOT et Associés pour représenter la commune dans l'ensemble des actes et procédures

N° 2016-15 du 16/08/2016 : Requête formée par SAS CLAPHINE devant le TA de Versailles enregistrée le 08/07/2016 sous le n° 1604979-3 - Désignation du cabinet LANDOT et Associés pour représenter la commune dans l'ensemble des actes et procédures

N° 2016-16 du 16/08/2016 : Requête formée par SAS CLAPHINE devant le TA de Versailles enregistrée le 08/07/2016 sous le n° 1604991-3 - Désignation du cabinet LANDOT et Associés pour représenter la commune dans l'ensemble des actes et procédures

N° 2016-17 du 16/08/2016 : Requête formée par SAS CLAPHINE devant le TA de Versailles enregistrée le 08/07/2016 sous le n° 1604995-3 - Désignation du cabinet LANDOT et Associés pour représenter la commune dans l'ensemble des actes et procédures

N° 2016-18 du 16/08/2016 : Requête formée par M. JACOT CARMICHAEL devant le TA de Versailles enregistrée le 13/06/2016 sous le numéro 1604174-1 - Désignation du cabinet d'avocats DAVID et HERON pour représenter la commune dans l'ensemble des actes et procédures

N° 2016-19 du 19/08/2016 : Fixation des tarifs à l'occasion du vide-grenier du 17 septembre 2016

N° 2016-20 du 19/08/2016 : Attribution du marché relatif au remplacement des menuiseries de l'école communale à la société APE RENOV pour un montant HT de 53 515 €

N° 2016-21 du 19/09/2016 : Requête formée par Mme BRETECHER et M. JACOT CARMICHAEL devant le TA de Versailles enregistrée le 31/08/2016 sous le numéro 1616199-1 - Désignation du cabinet d'avocats DAVID et HERON pour représenter la commune dans l'ensemble des actes et procédures

N° 2016-22 du 22/09/2016 : Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 1 500 000 €

N° 2016-23 du 27/09/2016 : Attribution du contrat d'entretien des bâtiments communaux à l'entreprise TEFID SAS pour un montant forfaitaire mensuel HT de 2 766.83 €

En Mairie, le 3 novembre 2016

Le Maire

Toine BOURRAT

